



NAEP SAINT-BENIGNE

Association

99 Rue de Talant

21000 DIJON

5

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2020

NAEP SAINT-BENIGNE

Association

99 Rue de Talant

21000 DIJON

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2020

A l'Assemblée Générale de l'association NAEP SAINT-BENIGNE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association NAEP SAINT-BENIGNE relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 16 décembre 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19, et de difficulté à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} août 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note -III- PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES, de l'annexe des comptes annuels intitulé « Changement de méthode au cours de l'exercice » qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application par anticipation du nouveau règlement de l'ANC n°2018-06, au titre des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et sur la situation morale et financière de l'association, ainsi que dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.



Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dijon, le 17 décembre 2020

Le Commissaire aux Comptes

Exco Socodec

Karen DAMPEYROUX

BILAN ACTIF

		Brut	Amortissements Provisions	Exercice Clos le 31/07/2020	Exercice Clos le 31/07/2019
				Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Logiciels informatiques	169 124	152 043	17 080	6 674
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	2 458 752		2 458 752	2 458 752
	Constructions	29 266 727	20 622 761	8 643 967	9 421 366
	Installations techniques, matériel	5 631 529	4 693 901	937 627	729 805
	Immobilisations en cours	272 548		272 548	39 614
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Titres de participation	324		324	324
	Prêts au personnel				23 565
Autres immobilisations financières	229 766		229 766	220 580	
Dépôts et cautionnements	730		730	730	
	TOTAL I	38 029 500	25 468 705	12 560 795	12 901 409
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS	60 687		60 687	52 862
	CREANCES				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	66 998	35 692	31 306	45 318
	Créances centre de formation	387 367	14 312	373 055	154 125
	Créances diverses	620 097		620 097	311 236
	DISPONIBILITES	5 896 860		5 896 860	6 065 745
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	88 298		88 298	69 146
	TOTAL II	7 120 308	50 004	7 070 304	6 698 433
TOTAL GENERAL (I + II)		45 149 808	25 518 709	19 631 099	19 599 842

BILAN PASSIF

		Exercice Clos le 31/07/2020	Exercice Clos le 31/07/2019
FONDS PROPRES	FONDS PROPRES :		
	Fonds propres sans droit de reprise	3 401 074	3 401 074
	Réserves	0	0
	Report à nouveau	8 312 202	7 572 492
	Excédent de l'exercice	258 408	739 710
	SITUATION NETTE (sous-total):	11 971 684	11 713 276
	FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES:		
Subventions d'investissement	1 397 847	1 181 506	
	TOTAL I	13 369 531	12 894 782
FONDS REPORTES ET DEDIES	FONDS REPORTES ET DEDIES	0	0
	TOTAL II	0	0
PROVISIONS	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	864 628	869 021
	TOTAL III	864 628	869 021
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts auprès d'établissement de crédit	3 064 433	3 449 649
	Emprunts et dettes financières diverses		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Avances et acomptes	558 761	510 337
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	168 617	118 847
	Dettes fiscales et sociales	863 804	1 043 918
	Autres dettes d'exploitation	510 665	639 488
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations	114 804	16 475
Produits constatés d'avance	115 857	57 326	
	TOTAL IV	5 396 940	5 836 039
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		19 631 099	19 599 842

COMPTE DE RESULTAT

	Montant 31/07/2020	Montant 31/07/2019	Ecart
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations			
Ventes de biens et services			
Ventes de biens			
Ventes de prestations de services	3 712 806	3 741 743	-28 937
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	3 880 379	4 365 150	-484 771
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels	2 856	0	2 856
Mécénats			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	108 641	126 213	-17 572
Autres produits	255 488	257 769	-2 281
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	7 960 169	8 490 875	-530 706
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises et matières premières	398 861	479 379	-80 518
Variation de stocks	-7 825	17 902	-25 728
Autres achats et charges externes	1 214 357	1 405 956	-191 599
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés	396 914	419 057	-22 143
Salaires et traitements	3 236 721	3 456 380	-219 659
Charges sociales	1 259 771	1 392 420	-132 649
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 146 569	1 302 533	-155 964
Dotations aux provisions	25 843	69 008	-43 165
Autres charges	9 176	9 925	-748
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	7 680 387	8 552 560	-872 173
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	279 782	-61 686	341 467
<i>Produits Financiers :</i>			
De participations et des immobilisations financières			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	7 234	14 379	-7 145
Autres intérêts et produits assimilés	365	376	-11
<i>Total produits financiers(III):</i>	<i>7 598</i>	<i>14 755</i>	<i>-7 156</i>
<i>Charges Financières :</i>			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées	30 874	34 508	-3 634
<i>Total charges financières (IV):</i>	<i>30 874</i>	<i>34 508</i>	<i>-3 634</i>
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-23 275	-19 753	-3 522

COMPTE DE RESULTAT

	Montant 31/07/2020	Montant 31/07/2019	Ecart
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II + III - IV)	256 506	-81 439	337 945
<i>Produits Exceptionnels :</i>			
Sur opérations de gestion	9 735	14 099	-4 365
Sur opérations en capital	8 575	990 500	-981 925
<i>Total Produits exceptionnels (V):</i>	<i>18 310</i>	<i>1 004 599</i>	<i>-986 289</i>
<i>Charges Exceptionnelles :</i>			
Sur opérations de gestion	297	127	170
Sur opérations en capital	13 726	179 890	-166 165
<i>Total charges exceptionnelles (VI)</i>	<i>14 023</i>	<i>180 018</i>	<i>-165 995</i>
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	4 287	824 581	-820 295
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 385	3 433	-1 048
Total des produits (I + III + V)	7 986 077	9 510 229	-1 524 152
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	7 727 669	8 770 519	-1 042 850
EXCEDENT DE L'EXERCICE	258 408	739 710	-481 302

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite des biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

<p style="text-align: center;">ANNEXE RELATIVE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE DU 01/08/2019 AU 31/07/2020</p>

- I -

INFORMATIONS GENERALES

L'association "Nouvelle Association d'Education Populaire Groupe saint bénigne" a pour but:

* d'organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement des structures destinées à l'enseignement et à la formation: culturelle, éducative, professionnelle, générale selon toutes les possibilités: initiale, alternée ou continuée, dans un cadre professionnel ou volontaire, individuel ou collectif, selon toutes les modalités et entre autres dans les cadres:

- ◆ du lycée privé saint bénigne
- ◆ de l'Ecole maïtrisienne régionale de Bourgogne (activités artistiques)
- ◆ du centre de formation professionnelle
- ◆ du centre de formation des apprentis
- ◆ du collège privé saint bénigne
- ◆ de l'école privée saint bénigne

Ces structures pourront comporter des annexes notamment destinées à l'hébergement, la restauration, la production artistique de spectacles, disques,...

* d'animer la mission d'enseignement, de formation et d'éducation propre à l'esprit de la Compagnie des Filles de la Charité de St Vincent de Paul.

Les ressources de l'association sont constituées des frais de scolarité facturés aux familles (pour l'école, le collège et le lycée), des facturations de services rendus (restauration, internat,...) des forfaits externat et subventions publiques perçus ainsi que de la facturation des contrats de professionnalisation et d'apprentissage. Les moyens humains mis en oeuvre permettent d'assurer la mission de direction pédagogique des enseignements, d'encadrement scolaire, de maintenance et d'entretien des locaux, de gestion administrative, financière, sociale et informatique des différentes structures. Du 01/08/2019 au 31/07/2020, 181 salariés ont eu au moins une paye se répartissant en 112 cadres et 69 non cadres.

- II -

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

— ENGAGEMENTS RECUS

Néant.

— ENGAGEMENTS DONNES

Privilège de prêteur de deniers à hauteur de 800 000 euros auprès de la Banque Populaire sur un emprunt restant dû au 31/07/2020 de 94 268€.

Hypothèque à hauteur de 1 000 000 euros au profit de la Banque Populaire.

— EVENEMENTS POST-CLOTURE

Aucun événement post-clôture n'est à signaler.

— AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

Crise sanitaire

♦ Suite au confinement et à la fermeture de nos 3 sites, des remises ont été faites aux familles concernant les prestations d'internat et de garderie. L'impact financier de la crise sanitaire est estimé à 254 K€, réparti de la manière suivante:

Perte nette activité restauration	- 197 K€
Perte nette activité internat	- 65 K€
Economies d'énergie suite fermeture	+ 35 K€
Pertes sur activité garderie	- 16 K€
Achats de masques, gels, plexiglas	- 11 K€
Total	- 254 K€

Une échéance d'emprunt de 200K€, initialement prévue le 01/04/2020, a été reportée au 01/10/2020.

Autres informations significatives

♦ Une reprise de 150 000€ de la part hors-quota de la taxe d'apprentissage a été constatée en recette de fonctionnement de l'association au 31/07/2020.

♦ Le montant total des honoraires de commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos au 31/07/2020, figurant au compte de résultat, s'élève à 16 800€.

- III -

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

— PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général (modifié par l'ANC 2016-07 du 04/11/2016, relatif au plan comptable général) et du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (homologué par arrêté et publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018).

Changement de méthode au cours de l'exercice:

Le règlement 2018-06 a été appliqué par anticipation à l'exercice clos le 31/07/2020 dans un souci de pertinence de l'information comptable et financière. Les principaux impacts sont des impacts de présentation des comptes annuels, sans incidence sur le résultat de l'exercice. Au passif, les fonds associatifs sont devenus des fonds propres sans droit de reprise. Les subventions d'investissement ont été regroupées sous une seule catégorie. Le poste "fonds reportés et dédiés" a été ajouté, bien que nul. La présentation du compte de résultat est modifiée pour la partie des produits d'exploitation. Les forfaits externat et recettes liées à la taxe d'apprentissage ont été classés en "concours publics".

Stocks: les stocks sont évalués au dernier prix d'achat et, si besoin est, dépréciés selon leur obsolescence.

Créances: Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu en considération de la situation du débiteur.

Indemnités de Départ à la Retraite / Effectif annuel

Une reprise de provision de 4 393€ a été comptabilisée sur 2019 / 2020, soit un montant de 864628€ d'engagements au 31/07/2020.

Les hypothèses de calcul retenues sont :

- Evolution des salaires de 2 %,
- Départ à la retraite volontaire 62 ans,
- Turn-over faible,
- Taux de charges patronales 50 %,
- Taux d'actualisation 0,60 %

— CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires en nature ne sont pas comptabilisées. Elles sont jugées non significatives au sein de la NAEP Groupe Saint Bénigne. Elles concernent principalement l'implication de nos administrateurs bénévoles (9 personnes).

— INFORMATIONS RELATIVES A LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS

L'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif précise que "les associations dont le budget est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50000 € doivent publier chaque année, dans leurs comptes annuels, les rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature."

Nous vous précisons que les administrateurs ne sont pas rémunérés et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

L'association n'ayant qu'un cadre dirigeant au sens de ce texte, l'information n'est pas donnée car cela conduirait à donner une information individuelle.

COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

— ACTIF IMMOBILISE

VALEURS BRUTES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immob. Incorporelles	220 072	21 596	72 544	169 124
Immob. Corporelles	37 345 076	812 463	527 983	37 629 556
Immob. Financières	245 199	16 277	30 655	230 820
TOTAL	37 810 346	850 336	631 182	38 029 500

La valeur brute des éléments corporels et incorporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et des frais engagés pour leur acquisition.

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immob. Incorporelles	213 398	11 190	72 544	152 043
Immob. Corporelles	24 695 540	1 135 379	514 257	25 316 662
Immob. Financières	0			0
TOTAL	24 908 937	1 146 569	586 801	25 468 705

Logiciels:	Linéaire: 2 à 4 ans
Construction :	Linéaire : 10 à 40 ans
Agencement et aménagements :	Linéaire : 7 à 30 ans
Matériel et outillages :	Linéaire : 3 à 15 ans
Matériel de transport :	Linéaire : 5 à 6 ans
Matériel informatique :	Linéaire : 2 à 5 ans
Mobilier :	Linéaire : 5 ans

— CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE

NATURE	Montant Brut	Échéances	
		Jusqu'à un an	A plus d'un an
Prêt logement	229 766	16 277	213 489
Prêt au personnel	0		0
Divers	1 054		1 054
TOTAL	230 820	16 277	214 543

— CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT

NATURE	Montant Brut	Échéances	
		Jusqu'à un an	A plus d'un an
Créances Familles	66 998	35 920	31 078
Créances Centre de formation	232 048	217 736	14 312
Provisions sur créances	-50 004	-5 592	-44 412
Forfait de fonctionnement	134 136	134 136	0
Autres subventions à recevoir	324 588	324 588	0
Factures à établir / Produits à recevoir	307 100	307 100	0
Débiteurs divers	9 593	9 593	0
TOTAL	1 024 459	1 023 481	978

— ETAT DES FONDS PROPRES

Fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	3 401 074				3 401 074
Réserves	0				0
Report à nouveau	7 572 492	739 710			8 312 202
Excédent/déficit de l'exercice	739 710	-739 710	258 408		258 408
Situation nette	11 713 276	0	258 408	0	11 971 684
Fonds propres consommables					
Subv. d'investissement	1 181 506		550 405	334 064	1 397 847
Provisions réglementées					
TOTAL	12 894 782	0	808 813	334 064	13 369 531

— ETAT DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

NATURE	A l'ouverture	Dotation	Reprise	A la clôture
Provision pour indemnités de départ en retraite	869 021		4 393	864 628
Provision pour litiges	0			0
TOTAL	869 021	0	4 393	864 628

— ETAT DES DETTES

NATURE	Montant brut	A 1 an au plus	+ d'1 an - de 5 ans	A + de 5 ans
Etablissement de crédit	3 064 433	593 566	1 230 545	1 240 322
Dettes fournisseurs d'exploitation	168 617	168 617		
Dettes fiscales et sociales	863 804	863 804		
Dettes sur congés payés :	397 736			
Charges sur congés payés :	181 978			
Personnel autres charges à payer :	5 591			
Organismes sociaux :	179 950			
Etat, I.R.P.P. à reverser :	13 342			
Etat charges à payer :	85 208			
Dettes / Immobilisations	114 804	114 804		
Autres dettes + av. familles	1 069 425	1 069 425		
Cautions et Avances :	558 761			
Taxe d'apprentissage :	335 907			
Clients créditeurs :	101 487			
Créditeurs divers :	45 854			
Diverses charges à payer :	27 416			
Produits constatés d'avance	115 857	115 857		
TOTAL	5 396 940	2 926 073	1 230 545	1 240 322

- V -

PROVISIONS ET COMPTES DE REGULARISATION

— 487600 - PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

NATURE	Montant Brut
Subventions 2020 EMR reçues d'avance (08/2020 à 12/2020)	21 667
CFA: Facturation acomptes sur coût contrat apprentissage	59 635
Lycée: Subvention ressources pédagogiques	15 360
Partenariat loueur RISO	14 401
Paievements voyages	3 295
CFA: Aide au permis de conduire	1 500
TOTAL	115 857

— 468700 - PRODUITS A RECEVOIR

NATURE	Montant Brut
Chômage partiel	56 348
Région : Financement marchés TPGP et TPGCF	25 320
Abattement taxe sur les salaires	12 154
Produits financiers sur livrets bancaires	7 059
Divers	2 292
TOTAL	103 173

— 486600 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

NATURE	Montant Brut
Fournitures	20 446
Maintenance	35 752
Assurances	21 515
Abonnements	6 241
Divers	4 344
TOTAL	88 298

— 408100 - FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES

NATURE	Montant Brut
Eau/Electricité	8 859
Honoraires	16 800
Affranchissement	883
Locations	554
Sport Loisirs Sorties Scolaires	38 315
Maintenance / Entretien	29 169
Transport salariés	244
Transport CFA	5 290
Divers	1 617
TOTAL	101 732

— 448600 - ETAT CHARGES A PAYER

NATURE	Montant Brut
Taxes foncières et habitations	59 468
IS sur intérêts livrets	4 295
TOTAL	63 763

— 418100 - CLIENTS FACTURES A ETABLIR

NATURE	Montant Brut
Centre de formation - secteur apprentissage	155 319
TOTAL	155 319

— 468600 - DIVERSES CHARGES A PAYER

NATURE	Montant Brut
Remboursement voyages scolaires	27 416
TOTAL	27 416

DETAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION

— VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICES

Prestations centre de formation	1 244 776
Frais de scolarité et facturations afférentes	1 193 114
Prestations restauration et internat	1 028 733
Prestations annexes	246 183
TOTAL	3 712 806

— CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

◆ **CONCOURS PUBLICS : FORFAIT D'EXTERNAT ET TAXE D'APPRENTISSAGE**

Etat	1 079 144
Région	1 501 716
Département	291 630
Commune de Dijon	113 696
Quota apprentissage mis en fonctionnement	179 496
Hors Quota apprentissage mis en fonctionnement	150 000
TOTAL (A)	3 315 682

◆ **SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

FINANCEUR	Montant Brut	
Etat	11 281	Crédits pédagogiques sur actions spécifiques, restauration
Région	152 819	C.F.A, subventions au lycée
Département	26 593	Ecole Maitrisienne Régionale, subvention sport
Commune de Dijon	10 000	Ecole Maitrisienne Régionale
Subventions diverses	19 489	Diocèse, paroisse, etc...
Drac de Bourgogne	10 833	Ecole Maitrisienne Régionale
TOTAL (B)	231 014	

Les subventions de fonctionnement sont attribuées pour permettre l'activité normale du Groupe au cours de l'année scolaire ou pour des opérations ponctuelles réalisées.

◆ **SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

NATURE	Montant Brut	
Quote part de Subventions (Compte 757300)	274 393	Reprise des subventions au rythme des amortissements (Région BFC et CD21)
Reprise sur Amortissement (Compte 757110)	59 289	Reprise sur investissements pédagogiques (provenant de différentes entreprises versant la taxe d'apprentissage)
TOTAL (C)	333 683	

(A) + (B) + (C) = 3 880 379

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

— PRODUITS EXCEPTIONNELS

NATURE	Montant Brut
Dégrèvement de taxes foncières (2017 / 2018 / 2019)	4 971
Cessions d'actifs	9 075
Paievements sur exercices antérieurs	2 123
Apurement chèques non débités	1 313
Profits sur comptes cantine	828
TOTAL	18 310

— CHARGES EXCEPTIONNELLES

NATURE	Montant Brut
VNC matériel cédé	13 726
Pertes diverses suite Covid	238
Divers	59
TOTAL	14 023